



BSV JEVI n° 6 – 2 décembre 2019



A retenir

Platane : migration des tigres sous les écorces

Pin : fin du vol de la processionnaire

Pyrale du buis : quatre vols identifiés

Brun du pèlargonium : recrudescence des dégâts en fin de saison

Charançon de l'agave : de graves dégâts dans le sud

Charançon rouge du palmier : fin du vol et bilan de la cartographie des palmiers à Ajaccio

Ravageur émergent : Charançon du figuier, première identification en Corse

SOMMAIRE

Conditions climatiques

Platane

Pin

Autres végétaux d'ornement

Palmier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE :

FREDON Corse

Rédacteur : Catherine

GIGLEUX



Structures partenaires :

Ville d'Ajaccio, Fredon Corse

Aloes SA, Lycée Agricole

Borgo, observateurs

particuliers

Directeur de publication :

Jean François SAMMARCELLI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

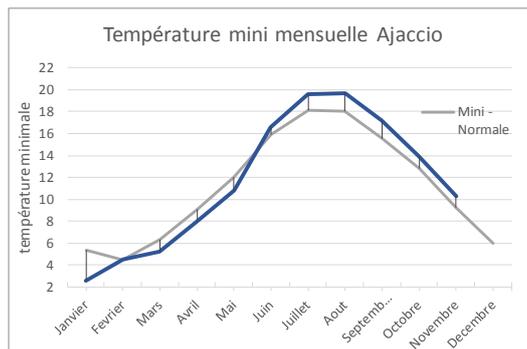
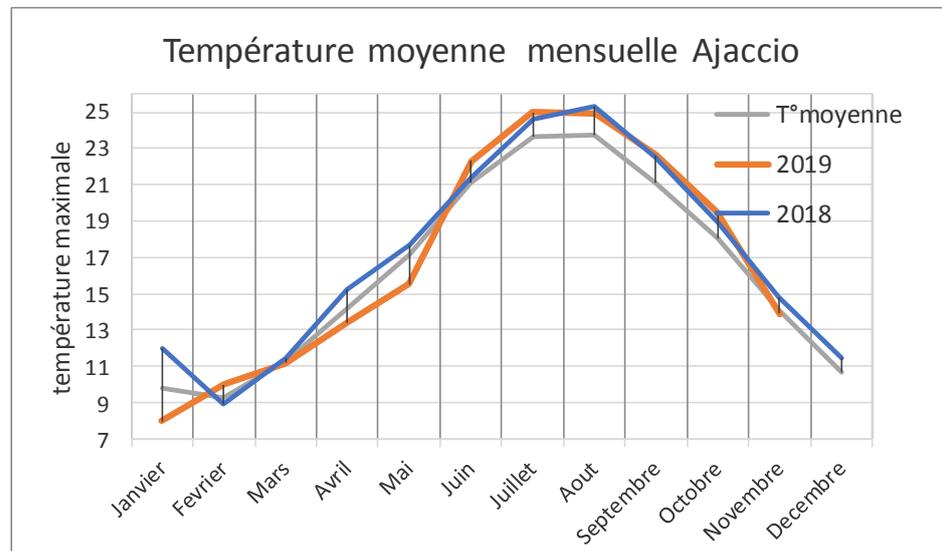
[https://corse.chambres-](https://corse.chambres-agriculture.fr)

[agriculture.fr](https://corse.chambres-agriculture.fr)

Crédit photo : FREDON CORSE

CONDITIONS CLIMATIQUES

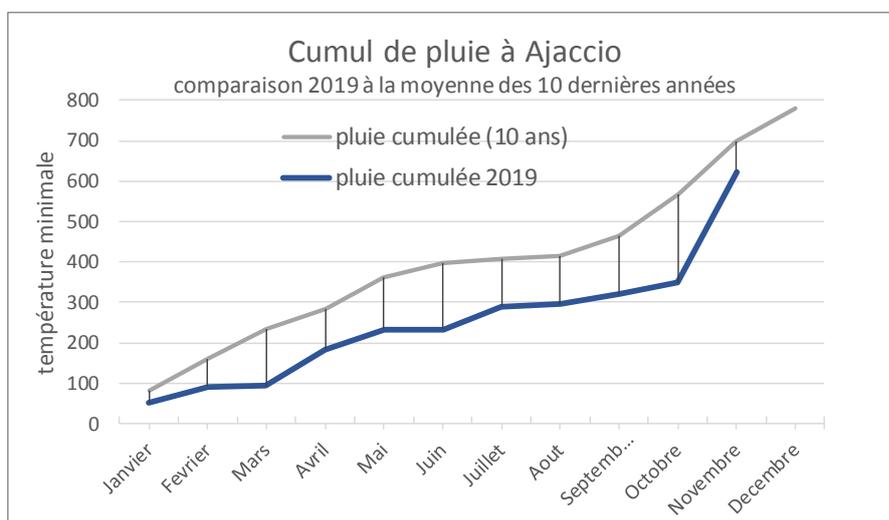
Après un été et un début d'automne très chaud, les températures moyennes sont revenues en novembre dans la normale.



Plus précisément les minimales sont encore au-dessus de la moyenne historique d'un degré et les maximales sont plus basses de 1,3°C. Avec la pluviométrie exceptionnelle du mois de novembre, la pluviométrie cumulée a comblé son retard.



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence française pour la biodiversité et par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO



Le déficit annuel n'est plus que de 75 mn par rapport aux dix dernières années.

PLATANE

- Tigre du platane – *Corythucha ciliata*

Biologie : Le tigre du platane est installé sur la majorité des alignements d'arbres, en plaine comme en altitude. Les adultes hivernent sous les rhytidomes.

Observations : A présent, sur les feuilles on observe seulement les dépôts noirâtres occasionnés par l'activité estivale des larves.

La chute des feuilles n'est pas terminée malgré la pluie abondante.

La migration des adultes sous les écorces est terminée, y compris dans les zones côtières.

Evaluation du risque : Le risque en termes de gêne pour l'entourage est nul à présent.

Gestion du risque : A partir de maintenant, les interventions visant les populations d'adultes sous les écorces sont possibles. Un nettoyage des rhytidomes contaminés permet de faire baisser la population d'adultes hivernants.



Photo 1 : Adultes sous l'écorce Ajaccio -28 nov. 2019

PIN

- Chenille Processionnaire du pin – *Thaumetopoea pytiocampa*

Biologie : Après la procession des chenilles en fin de printemps, les chenilles ont rejoint un endroit suffisamment chaud pour s'enfouir à quelques centimètres de profondeurs. Après avoir tissé un cocon elles se chrysalident. Les papillons émergent au cours de l'été. Ces chrysalides peuvent aussi avoir un repos prolongé d'un an. Les papillons ont une activité nocturne. Les œufs sont déposés entre juillet et septembre. Les femelles choisissent les arbres qui se détachent sur un fond clair, les pins abritant les nids sont donc en lisère ou en arbre isolé.

Observations : Le vol sur la ville d'Ajaccio a été observée de fin août à fin octobre. Le suivi de l'installation des jeunes chenilles au sein des nids montre que ces sites d'hivernage sont stabilisés **dès fin octobre**.

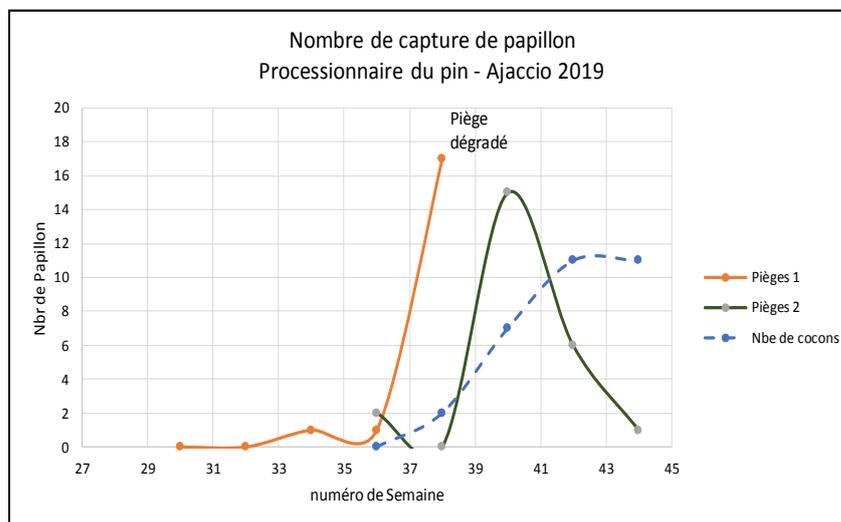


Figure 1 : capture des papillons de la Processionnaire du pin 2019

Evaluation du risque : Le risque est faible actuellement compte tenu du cycle de ce papillon.

Un seuil de 10 nids par pin est considéré comme un niveau de population important dans les sites urbains.

Gestion du risque : A ce stade, la seule possibilité de contrôle de ce ravageur du pin consiste en la destruction mécanique des nids ponctuellement en prenant soin de se protéger du contact des poils urticants de ces nids.

- **Charançon noir du figuier - *Aclees foveatus* Voss, 1932 - Alerte !**

Ce ravageur, originaire d'Asie, spécifique du genre *Ficus* est connu sur verger de figuiers en Italie. Un premier foyer a été trouvé sur l'Aire géographique AOP Figue de Solliès fin juin 2019.

En Corse un individu a été identifié en **plaine orientale en novembre 2019**.

Biologie : Ce petit coléoptère de 2 cm environ s'alimente en consommant des feuilles et des bourgeons. Il utilise son rostre pour forer des cavités dans le collet des figuiers. La ponte peut être déposée également sur tronc ou charpentièrre. Les éléments de biologie de ce nouveau ravageur en France sont actuellement étudiés par Vegetech dans le contexte local du Var. Le cycle de développement serait de trois mois avec deux cycles par an, les pics de vol seraient situés en début d'été et début d'automne. Ce charançon vit caché et a une activité nocturne.



Photo 2 : Adulte de charançon du figuier (VEGETECH)



Observations : Les larves mesurant 2 cm de long consomment l'aubier et peuvent progressivement bloquer la circulation de la sève brute. Il en découle des affaiblissements progressifs des arbres, suivis de chlorose des feuilles, voir avortement des fruits.

Ce charançon peut provoquer le dépérissement du figuier.

Photo 3 : dégâts au collet-trou de sortie - charançon du figuier (VEGETECH)

Evaluation du risque : Un premier foyer a été identifié hors verger de figuiers professionnel en Corse. Il semble que ce charançon apprécie les zones humides. Il s'agit d'un insecte non agrégatif et vivant en petite colonie. Le risque est **moyen** compte tenu de l'impact sur la survie des arbres dans les zones contaminées.

Gestion du risque : Les figuiers ayant un aspect chlorotique, ou avec un feuillage clairsemé doivent faire l'objet d'observations plus précises sur la présence de ce ravageur spécifique. La présence de sciure au pied de l'arbre, de feuilles et de jeunes fruits broutés, font partis des symptômes à surveiller.

Il faut donc être vigilant lors de nouvelles plantations de figuier.



Photo 4 : Broutage sur jeune fruit (VEGETECH)

AUTRES VÉGÉTAUX D'ORNEMENT

- **Pyrale du buis - *Cydalima perspectalis***

La pyrale du buis est un papillon nocturne qui fait de graves dégâts sur les buis en pépinière, en espace vert comme en forêt. Elle est a été identifiée en 2014 en Corse.



Biologie : Dans son aire d'origine la pyrale du buis fait 2 à 3 générations par an, allant jusqu'à 5 générations par an. L'entrée en hibernation se fait au stade cocon avec un stade larvaire variant de L2 à L5.

Observation : Les buis ont subi en 2019, 3 à 4 pics de vol selon les secteurs. Sur Ajaccio les dernières captures datent de mi-octobre et nous observons une reprise de la végétation en extrémité des rameaux ainsi que sur la base de la structure du buisson.

Photo 5 : Chenille de la pyrale du buis sous serre – Cauro 30 sept. 2019

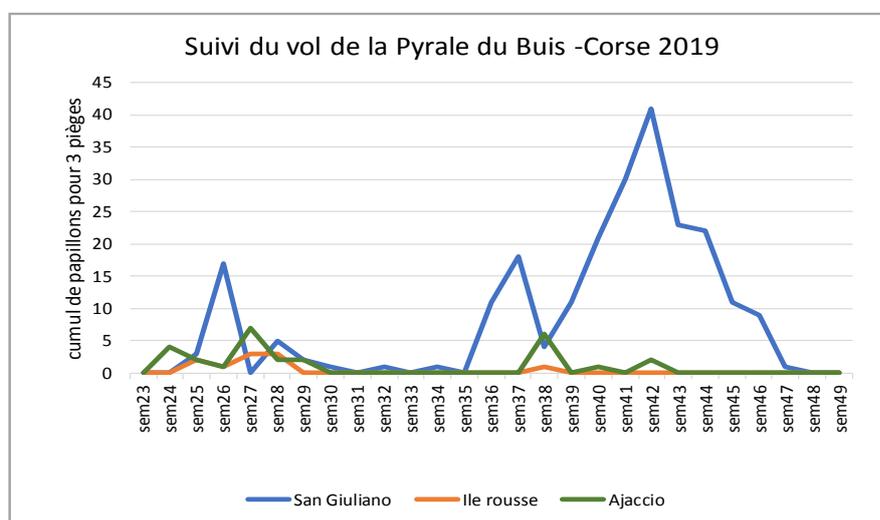


Figure 2 : capture pyrale du buis 2019

Les premiers papillons ont été capturés le 12 juin à Ajaccio. Deux générations ont été identifiées jusqu'à fin juillet. Les captures sont restées quasi nulles, fait au mois d'août pour reprendre en septembre puis jusqu'à **mi-novembre** sur la côte orientale. Le 4^e pic a été très important.

Au cours de la saison, nous avons identifié également dans ces pièges la pyrale du houblon dont la dimension est semblable à la pyrale du buis mais avec une couleur plus claire et striée.



Photo 6 : Pyrale du houblon capturée dans les pièges de la pyrale du buis



Photo 7 : reprise de végétation après attaque de la pyrale du buis - Ajaccio 16 nov.2019

Évaluation du risque : Le risque tend à être faible en culture protégée à nul en espace naturel. Le risque de dégradation sera effectif avec la reprise d'activité des chenilles au printemps.

Gestion du risque : Une taille d’hiver des buis atteints avec destruction des rameaux peut permettre de limiter la population hivernante et permettre de restructurer les buissons très dégradés.

- **Le brun du Pélargonium ou lycène – *Cacyreus marshalli***

Ce lépidoptère de la famille des Lycaenidae, originaire d’Afrique du Sud, est installé en France depuis près de 20 ans. Il s’attaque à toutes les variétés de géraniums cultivés. Sa présence en Corse est avérée sans signalement particulier et donc non datée par la FREDON.

Sa présence en 2019 est généralisée et les dégâts occasionnés sur les plantes sont plus graves en espaces verts ainsi que chez les particuliers.



Photo 8 : Le papillon brun du Pélargonium (Sarto monteys, SPV, Barcelone)

Biologie : Ce papillon peut avoir une activité sur toute l’année en zone méditerranéenne. Son cycle se compose de 4 stades larvaires et dure 33 jours, ce qui peut donner plus de 5 générations par an en zone climatique favorable. La ponte est déposée sur feuilles ou plus souvent dans les bourgeons. Les jeunes larves dévorent les bourgeons et s’introduisent dans les tiges. Les adultes ont des ailes brunes sur le dessus avec un liseré blanc sur le bord.

Observations : Les dégâts les plus visibles sont notés sur les feuilles avec des perforations dues aux morsures des larves, les feuilles brunissent ensuite.



Restes de pupes vides

Photos 9 et 10 : Dégâts du Brun du Pélargonium – Ajaccio 3 oct. 2019

Le plus dommageable pour les géraniums est la destruction des bourgeons floraux. Les tiges sont perforées et dessèchent, on y observe des perforations circulaires et les excréments des larves de couleur foncée.



larve

Photo 11 : Dégradation sur géranium odorant -Cargèse 04/10/19

Evaluation du risque : Le risque est **élevé** pour ce papillon en Corse car cette population est bien installée et les températures exceptionnelles de 2018 (+1,1°C annuel) ont dues être favorables à leur développement.

Gestion du risque : Un nettoyage des plantes qui présentent les symptômes ci-dessus s’impose. Le retrait des tiges infectées au-delà des galeries limitera la contamination résiduelle. Des produits de biocontrôle pourront être utilisés en début de saison sur jeunes larves.

- Charançon rouge du palmier – *Rhynchophorus ferrugineus*

Le nouvel arrêté du 25 juin 2019, relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* (olivier) a été publié au journal officiel ce 2 juillet. Il remplace l'arrêté du 21 juillet 2010.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038712163&categorieLien=id>

Observations : Le suivi du vol du CRP se poursuit en 2019 sur le site de Cargèse et dans le cadre du réseau de piégeage mis en place par la commune d'Ajaccio sur tout son territoire depuis 2017.

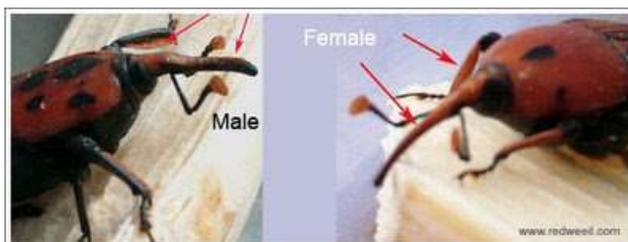


Photo 12 : Identification des charançons rouges du palmier-mâle et femelle

A Cargèse, le niveau des captures en 2019 reste important par rapport à 2018 avec une augmentation des captures au mois d'octobre. Les fortes pluies de novembre ont interrompu le vol des CRP.

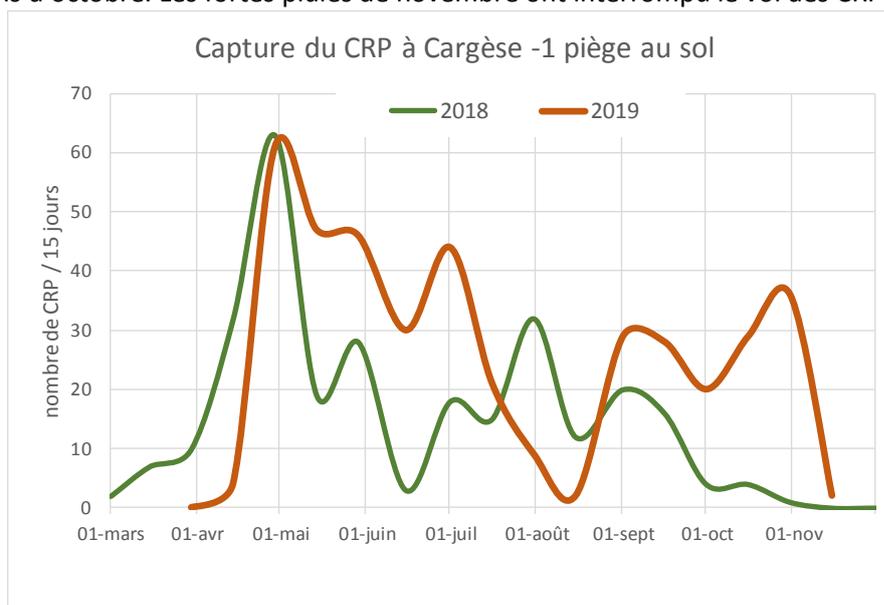


Figure 3 : Capture des CRP à Cargèse -comparaison 2018 à 2019



A la demande de la ville d'Ajaccio, la Fredon a positionné 200 pièges pour capturer les charançons rouges du palmier dans une démarche de lutte intégrée en accompagnement d'un assainissement des palmiers et des interventions de protection préventive.

Plusieurs modalités de piégeage sont comparées au sein de 20 spots de 10 pièges répartis sur toute la ville. La phéromone utilisée de la société M2i - Rhyncho-pro- a reçu une AMM provisoire, ce qui permet de mettre en œuvre un piégeage de masse conforme à la nouvelle réglementation.

Photo 13 : Piège à entonnoir dit « chinois »

Le pic du mois d'octobre a été noté de façon moins importante à Ajaccio. Les pluies de début novembre ont nettement bloqué le vol des charançons, comme on avait pu le constater lors de la tempête de mi-octobre 2018. Par ailleurs, les températures sont passées en dessous des normales à partir du 7 novembre.

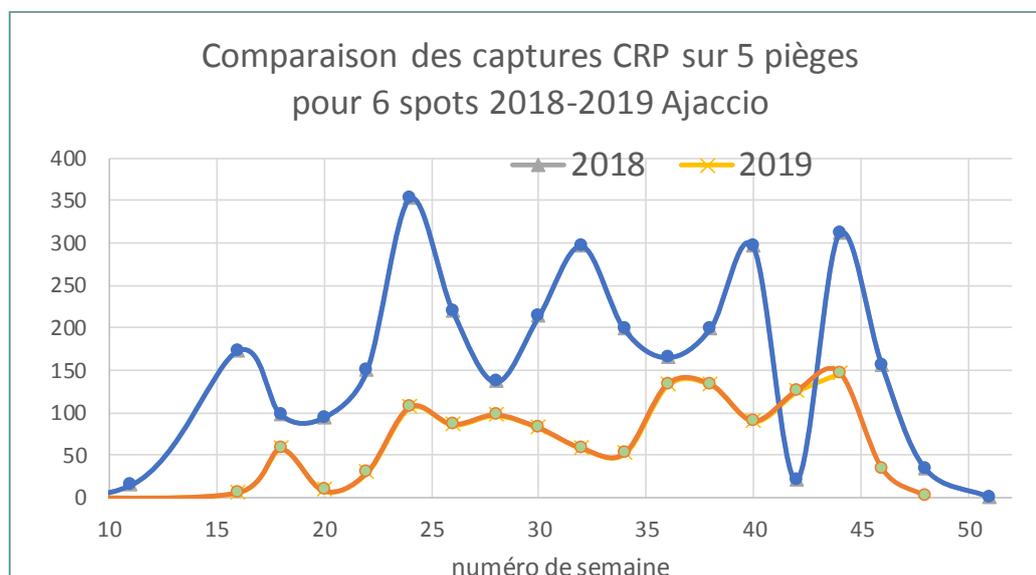


Figure 4 : Réseau de capture du CRP à Ajaccio

Evaluation du risque : Le risque de contamination est **faible** à présent avec de plus des températures minimales néfastes à la survie des œufs. Les fortes pluies récentes sont responsables d'une accentuation des chutes des cœurs des palmiers atteints par le CRP. Le risque d'accident reste cependant présent.

Gestion du risque : Le **nouvel arrêté** décrit le principe d'une lutte obligatoire contre ce charançon avec intervention si nécessaire d'opérateurs agréés, formés spécifiquement sur ce nuisible réglementé. Des produits de biocontrôle sont homologués pour la lutte contre le CRP (cf lien utile : liste des produits de biocontrôle).

La gestion des déchets doit prendre en compte la présence de toutes les formes du CRP, y compris les cocons qui se trouvent incrustés dans la base des palmes comme le montre la photo ci-contre.



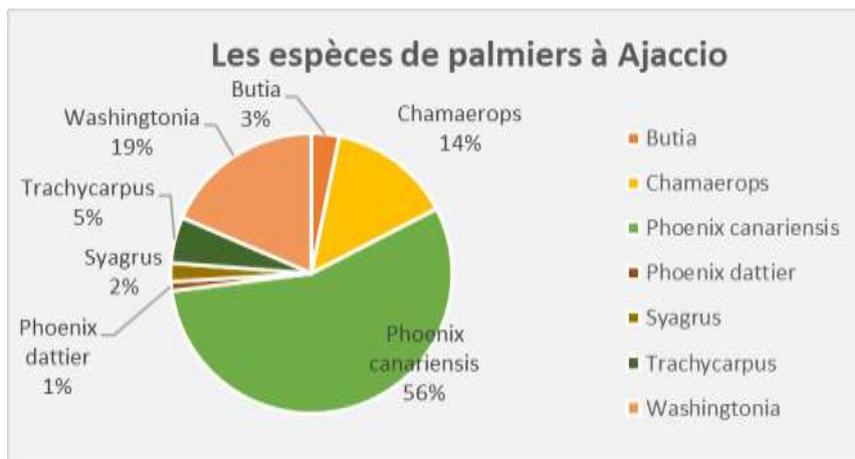
Photo 14 : Charançon vivant dans son cocon sur un tas de déchets

Cocons incrustés dans la base de la palme.

Bilan de la cartographie des palmiers de la ville d'Ajaccio de 2017 à 2019

Cette cartographie a été mise en œuvre à la demande de la DDCSP2A.

Avec 8890 palmiers identifiés, une perte de 13% des palmiers est constatée fin 2017 ; elle s'élève à 28% en fin d'été 2019, soit une perte de 2600 palmiers.



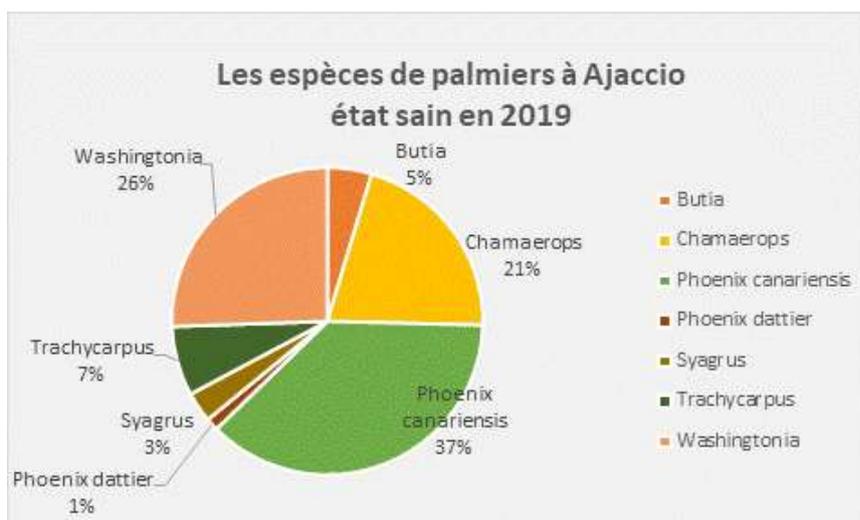
Les seuls *Phoenix canariensis* ont perdu la moitié de leur peuplement en 3 ans.

Le taux de palmiers Dattier, Washingtonia sp. et Trachycarpus atteint par le CRP a plus que doublé entre 2018 et 2019.

Figure 5 : Répartition variétale des palmiers à Ajaccio en 2017

Situation de l'état des palmiers vis-à-vis du CRP :

Espèce recensée	Nombre palmiers sains en 2019	Nombre de palmiers touchés /CRP	Nombre de palmiers touchés en %
Butia	272	10	3.5 %
Chamaerops sp	1225	28	2.2%
Phoenix canariensis	2193	2715	55 %
Palmier dattier	78	15	16.1%
Syagrus	187	2	1.1%
Trachycarpus sp	431	39	8.3 %
Washingtonia sp	1505	126	7.7%
Autres	59	5	7.8 %
	5950	2940	



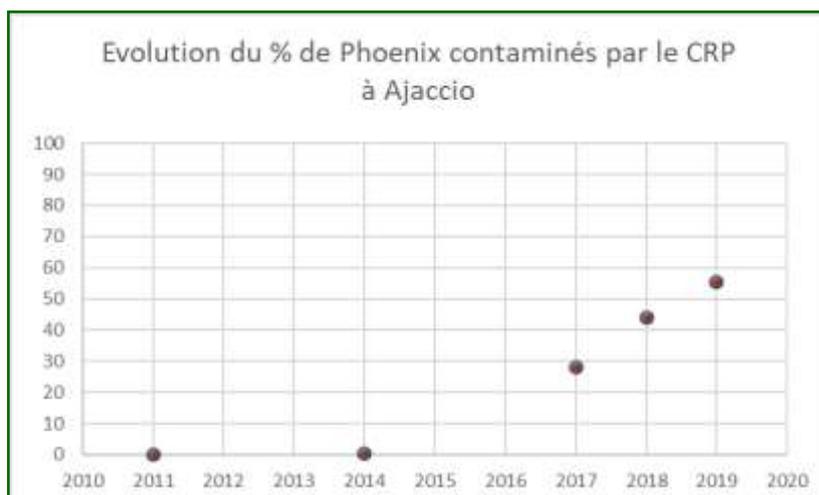
La répartition des espèces s'est donc rééquilibrée de la façon suivante, après l'état des lieux réalisés entre avril et fin juillet 2019.

Figure 6 : Répartition variétale des palmiers à Ajaccio à fin 2019

Bilan pluriannuel pour les Phoenix canariensis :

Le premier foyer de Charançon rouge du palmier a été identifié et géré en 2011 à Ajaccio.

Un premier diagnostic réalisé sur Phoenix en 2014 a recensé 0,45% de palmier avec un premier symptôme lié à la présence de ce charançon.



On peut noter que l'évolution des dégâts sur ces trois dernières années ne suit pas la courbe attendue par ce type d'épidémie sur les palmiers.

Les épisodes de froid hivernal expliquent en partie cette évolution plus modérée (voir BSV JEVI Corse_1).

Trois autres actions ont pu concourir à cette situation :

- la protection des palmiers réalisée par la ville d'Ajaccio et certains propriétaires
- les notifications adressées par la DDCSPP 2A aux propriétaires de palmiers atteints par le CRP afin qu'ils soignent ou détruisent leur palmier,
- ainsi que le piégeage du CRP mis en place depuis 2017

PREVISIONS METEO (Météo France)

	Lundi 2 décembre	Mardi 3 décembre	Mercredi 4 décembre	Jeudi 5 décembre	Vendredi 6 décembre	Samedi 7 décembre	Dimanche 8 décembre
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Quelques éclaircies en début de journée	Ciel nuageux le matin avec de rares averses possibles en matinée ; vent d'Est assez fort sur la côte occidentale	Beau temps ; vent d'Est à Sud-Est assez fort sur la côte occidentale en fin de matinée	Ciel nuageux avec possibilités d'averses sur la plaine orientale l'après-midi	Ciel peu nuageux		Rares passages nuageux puis temps faiblement pluvieux en seconde partie de journée

Pour la période du vendredi 6 au lundi 9 décembre, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
 - les macro-organismes ;
 - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

- **AMBROISIES, des adventices envahissantes qui nuisent à la santé** : L'ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. Il s'agit d'une adventice favorisée par la mise à nu du sol qui peut se multiplier dans les cultures mais également dans les terrains abandonnés, les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers.... Depuis plusieurs années, d'autres espèces du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes peuvent avoir un impact sur les rendements des cultures et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

En Corse, plusieurs petites localités d'*A. artemisiifolia* sont recensées et toutes font l'objet d'action de gestion (arrachages manuels) et de suivis par le Conservatoire Botanique National de Corse et ses collaborateurs. Jusqu'ici ce taxon a été observé sur les communes de Bocognano, Peri, Pruno, Pietralba, Propriano et Fozzano.

Pour mieux connaître ces adventices et éviter leur extension, les stratégies de lutte adaptées aux types de cultures et aux différents niveaux de présence de l'adventice sont présentées dans la note nationale Ambrosie.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Bractocera dorsalis

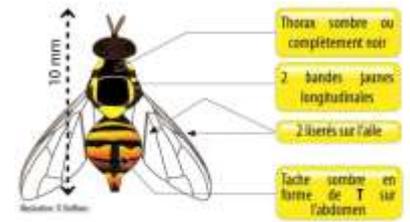
Bactrocera dorsalis est une mouche des fruits tropicale, appelée communément «mouche orientale des fruits» qui affectionne les climats chauds et humides. Détectée pour la première fois en 2003 dans l'Est de l'Afrique, *B. dorsalis* a colonisé neuf pays en un an et au total 22 pays en sept ans. Elle est présente à la Réunion où elle cause d'importants dégâts sur les cultures locales. Elle a été signalée pour la première fois en verger en Europe en 2018, dans la région de Campanie dans le Sud de l'Italie. **Cette situation doit nous conduire à être très vigilant et pouvoir détecter très précocement son apparition si besoin.**

Les dégâts sont occasionnés par les larves qui se nourrissent de la pulpe du fruit provoquant alors un affaissement des tissus, des coulures et des lésions sur le fruit. Celui-ci a tendance à mûrir plus vite et à chuter précocement. Ces dégâts sont également une porte d'entrée aux bioagresseurs secondaires comme les pourritures et les drosophiles. Les fruits sont alors non commercialisables. Extrêmement polyphage elle s'attaque à plus de 300 plantes hôtes, plantes cultivées et sauvages, légumières ou fruitières. Les fruits les plus attaqués sont l'avocat, la mangue et la papaye mais l'espèce s'en prend aussi au citron, goyave, banane, nêfle du Japon, tomate, cerise de Cayenne, fruit de la passion, kaki, ananas, pêche, poire, abricot, figue et café. **Les légumes concernés sont notamment les tomates, poivrons, melons et courges.**

Comme les autres mouches de cette famille, elle a un cycle de vie très court et une fécondité élevée. La femelle peut pondre entre 800 à 1 500 œufs durant sa vie à raison d'une vingtaine par jour.
Cf fiche de reconnaissance ANSES en cliquant sur le lien ci-dessous.

En cas de symptôme évocateur ou de suspicion de présence, contactez la FREDON ou la DDCSPP du département concerné.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.